

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle du 4^{ème} étage de la mairie de la commune d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27 août 2026

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
28	24	2	1	1	0

Membres présents : ANDRIEUX Christelle, BOUTY Serge, CHABANAT Christine, DELEFOSSE Laurent, DENIZOU Jean-Pierre, DUBOIS Barbara, DUMONT Christine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, LEONET Antoine, MAZAUD-WITTMANN Marie-France, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, PETINIOT Maryline, ROCHE Martial, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SAINTAMAN Jean, SALAGNAT Michèle, SOLNON Chantal. THEYS Michel, VERLINDEN Denis.

Membres ayant donné pouvoir : ANOMAN Matthieu à DUMONT ST PRIEST Hubert, DALLIERE-ROZENFELD Lolita à ECHASSERIEAU Vincent

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : GARNICHE Emmanuel

Membres absents : FOURNIER Stéphanie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Sylvie

FINANCES

Délibération n° C148-2026 : convention de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement du Lac de Vassivière, le syndicat le Syndicat mixte Le Lac de Vassivière est désignée maître d'ouvrage du projet par Communauté de communes Portes de Vassivière. Dans le cadre de la programmation DSIL-CPER 2026, Madame la Préfète de région a attribué une subvention à hauteur de 135 000 euros pour le financement du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement du Lac de Vassivière. Le Syndicat mixte Le Lac de Vassivière n'étant pas directement éligible à cette subvention, une convention tripartite a été établie afin qu'il puisse percevoir l'aide attribuée directement.

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 26 voix Pour décident :

- D'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 08 septembre 2026

Le Président,
Vincent ECHASSERIEAU

Acte rendu exécutoire le : 14 SEP. 2026
Publié le : 14 SEP. 2026

